



eau
seine
NORMANDIE

Arrêté interministériel encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11^e programme des agences de l'eau

Comité de bassin du 28 mars 2019

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Contexte

10^e programme, arrêté du 26 février 2013 instaure :

- 3 domaines d'intervention et des plafonds en **autorisations de programme** (AP) sur 6 ans;
- la règle de la fongibilité asymétrique.

11^e programme, arrêté du 13 mars 2019 :

- Instaure un **quatrième domaine** et des plafonds en **autorisations d'engagement** (AE) sur 6 ans;
- Crée des plafonds pour les primes pour épuration et pour les avances;
- Change les règles de fongibilité



eau
seine
NORMANDIE

les AE, les avances

Les autorisations d'engagement (AE) correspondent aux autorisations de programme (AP) du programme **relatives aux subventions**, majorées de la part estimative des dégagements d'autorisations de programme (AP) sur les années antérieures du programme en cours.

Les avances

Les avances ne consomment pas d'autorisations d'engagement (AE). Elles sont enregistrées en opération de trésorerie dans l'équilibre financier et non en comptabilité budgétaire.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Les dispositions de l'arrêté : des plafonds de dépense pour :

- Le domaine 0 : 267M€
- Le domaine 1 : 244M€
- Le domaine 2 : 1 812M€
- Le domaine 3 : 1 296M€

Plafonds en autorisations d'engagement (AE) et non plus en autorisations de programme (AP)
AE = subventions augmentées des dégagements estimés par LP

- Les primes : 378M€
- Total 3 997M€**

- Les avances : 560M€

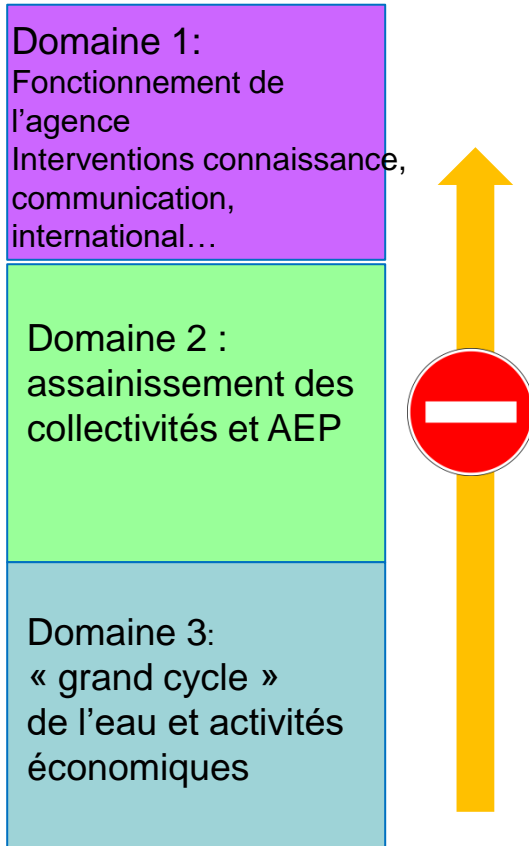


eau
seine
NORMANDIE

Les dispositions de l'arrêté de 2013

10^e programme

Fongibilité asymétrique



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

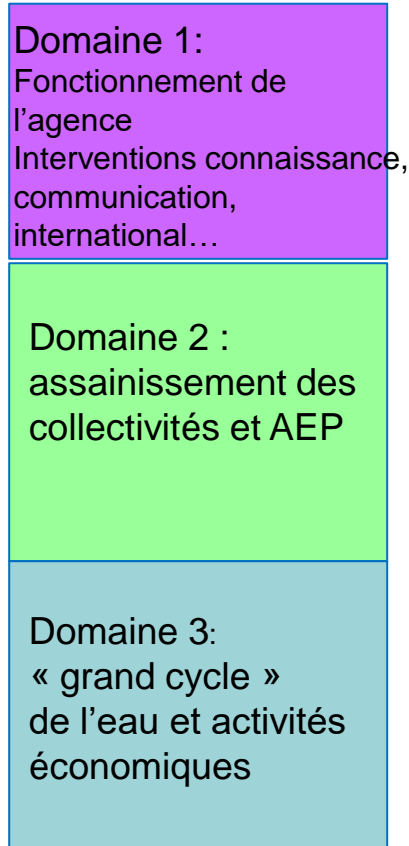


eau
seine
NORMANDIE

Les dispositions de l'arrêté de 2019

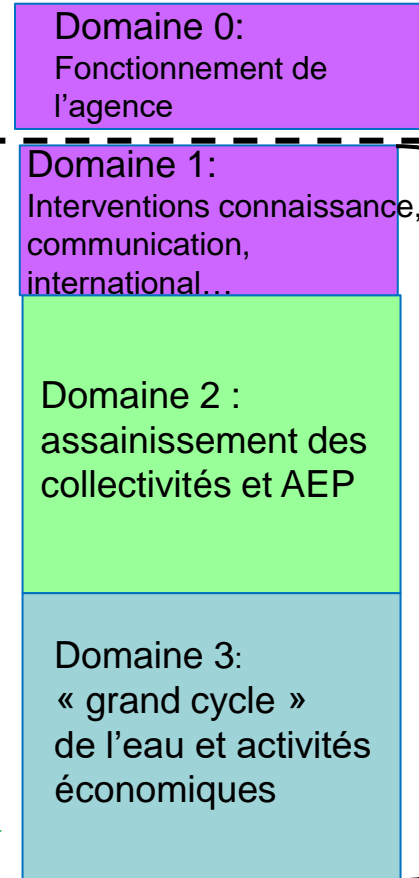
10^e programme

Fongibilité asymétrique



11^e programme

Fongibilité asymétrique entre D0 et les autres



subventions



Les primes peuvent
alimenter les domaines
1,2 et 3. **Aucune fongibilité
possible pour l'enveloppe des
avances**

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Implication : modification du programme à venir

1. Nécessitera de transformer le tableau 1 des AP pour tenir compte des nouveaux domaines
2. Impliquera d'ajouter un tableau 1bis donnant pour les 6 années du programme le volume d'AE et d'avances correspondant aux AP votées en octobre 2018

Il s'agit d'un ajustement technique sans réaffectation de dotation de quelque nature que ce soit.

Le conseil d'administration saisira le comité de bassin pour avis sur ces modifications



eau
seine
NORMANDIE



MERCI DE VOTRE ATTENTION



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau